

AR Prefecture

063-216303099-20220930-2022_47-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

*République Française - Département du Puy-de-Dôme***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD.

Absent (1) : Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1) : Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 23/09/2022

**11 ► RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée (emploi non permanent) pour faire face à un surcroît de travail temporaire au niveau de l'entretien des voiries, des espaces verts, des hameaux ; éléments qui n'ont pas pu être entretenus convenablement pendant l'absence de l'agent titulaire il y a quelques semaines.

Il propose de créer cet emploi non permanent pour les mois d'Octobre et Novembre 2022 en attendant de connaître les dates exactes du contrat.

L'emploi sera pourvu par un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↪ **décide** de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour les mois d'Octobre et Novembre 2022.

↪ **décide** de recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité en contrat à durée déterminée pendant la période automnale (dates à déterminer). Il sera rémunéré mensuellement sur la base de l'indice brut 382, indice nouveau majoré 352 de la fonction publique. Les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2022 sont prévus ;

↪ **autorise** M. Le Maire à recruter et à signer le contrat de travail.

↪ **donne tout pouvoir** au maire pour entreprendre et effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

